

189

DM23.1

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

Sainte-Sophie

6212-03-105

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

3235, boul, Saint-Martin Est
Local 218
Laval, Québec
H7E 5G8

Téléphone: (450) 664-3503 Télécopieur: (450) 664-4054

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date: 16-01-2004
Destinataire: Mme Genevieve-Berthe Bontin
Compagnie: BAPF
Télécopieur: 1-418-643-9474
Expéditeur: _____

MESSAGE

Bonjour Madame,
Avec vous l'amabilité d'envoyer
au mémoire de ~~la~~ cette
lettre provenant de Ville de Laval.
Merci de votre collaboration.
Guy Hémond

Nous vous transmettons 3 pages, incluant celle-ci. Si vous ne recevez pas toutes les pages ou si ce document ne vous est pas destiné, veuillez contacter le (450) 664-3503. Ce document est confidentiel. Merci !



Le 19 décembre 2003

Madame Lucie McNeil
Coordonnatrice
CRE de Laval

OBJET : projet de mémoire du CRE sur l'agrandissement du LES de Sainte-Sophie

Madame,

J'ai pris connaissance du projet de mémoire que le CRE de Laval entend déposer au début du mois de janvier 2004 au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relatif à la demande d'agrandissement du LES de Sainte-Sophie. Je comprends que la période de l'année n'est pas propice à la tenue d'une rencontre où il serait possible d'échanger sur son contenu et d'y apporter les modifications que je souhaite. J'ai cependant pris connaissance du document et consulté nos spécialistes afin de s'assurer de la cohérence et de la possibilité de mise en place des solutions qui y sont proposées.

Je ne peux passer sous silence le fait que l'orientation principale qui y est prônée va directement à l'encontre de la position qu'a mise de l'avant la Ville de Laval qui préconise d'abord de réduire les matières destinées à l'enfouissement et principalement les matières qui causent des nuisances, comme les matières organiques et les RDD, mais qui considère aussi qu'il serait prématuré de fermer des sites d'enfouissement.

Je suis convaincu qu'un refus complet de la proposition de la compagnie Intersan n'est pas réaliste et engendrerait des problèmes majeurs quant à la disposition des déchets au cours des prochaines années. De plus, je ne peux endosser le transfert de responsabilité que vous semblez vouloir effectuer à l'endroit de cette entreprise. En effet, il est très clair pour moi qu'il n'appartient pas à Intersan de mettre en place des solutions visant la réduction des matières résiduelles à enfouir. C'est plutôt le rôle des municipalités. Le rôle de Intersan, c'est d'enfouir les déchets de la meilleure façon possible, ce que cette entreprise projette de faire de façon exemplaire avec son bioréacteur.

.../2

Me André Boileau
Vice-président du Comité exécutif
Conseiller municipal
Quartier Fabreville

1, Place du Souvenir, Laval (Québec) H7V 1W7
(450) 662-4140 / Télécopieur: (450) 662-7299
Résidence: (450) 622-2074



2.

Je prône donc une approche qui tient compte des contraintes auxquelles je suis soumis et c'est pourquoi je ne peux accepter les propositions que vous voulez mettre de l'avant. Je suis d'avis que l'agrandissement du LES de Ste-Sophie est nécessaire dans le contexte actuel mais que cela n'empêche en rien la mise en place des mesures visant à réduire les déchets destinés à l'enfouissement ainsi que toute mesure ayant comme objectif le développement durable.

En conséquence, prenant en considération l'impossibilité d'effectuer les modifications que j'estime essentielles au projet soumis, je vous prie de noter ma dissidence.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations les plus distinguées.

M. André Boileau
Représentant de la Ville de Laval
au sein du CRE

c.c. : Me Diane Lambert, coordonnateur, recherche et relations gouvernementales